



efficace et fiable

Préface des fiches de données de sécurité

Date d'émission 18.07.2006
remplace toutes les versions précédentes

Dénomination commerciale :	SURFLAN
Design Code	A6356A
AGI Code	1062721
Dénomination commerciale de MSDS: Version/Date	SURFLAN Fiche de données de sécurité, Code produit: 20121, Date de révision: Mai 05, Référence: B8B15

Fournisseur	Maag Agro, Syngenta Agro AG CH-8157 Dielsdorf Suisse Téléphone siège social +41 44 855 88 11 Télécopie siège social +41 44 855 87 13
Information sur le produit	Téléphone (heures de bureau) +41 44 855 88 11
Numéro d'urgence	145 ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence
Producteur	Dow AgroSciences S.A.S. Service Commercial Marco Polo, Bâtiment B ZAC du Font de l'Orme 1, BP 1220 790 Avenue du Docteur Donat 06254 Mougins Cedex / France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

efficace et fiable

Juin 06

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Dow AgroSciences S.A.S.
Service Commercial
Marco Polo, Bâtiment B
ZAC du Font de l'Orme 1, BP 1220
790 Avenue du Docteur Donat
06254 MOUGINS CEDEX / FRANCE

NUMERO D'APPEL D'URGENCE : 03 88 53 36 76 (DRUSENHEIM / Bas Rhin)

CENTRE ANTI-POISONS DE PARIS : 01 40 05 48 48
(HOPITAL FERNAND WIDAL / PARIS)

Nom du produit: **SURFLAN* HERBICIDE**

Code produit: 20121 Date de création: Fév. 94 Référence: B8B15
Date de révision: Mai 05 (Section/s 14)

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux (voir Section 16 pour les phrases R complètes)

			CAS	NØ CE
Oryzalin	480 g/L	Xi, N; R43-51/53	019044-88-3	242-777-0

Ingrédients inertes q.s.p.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

Ne jamais faire boire ou faire vomir si le patient est inconscient ou a des convulsions.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler un médecin. La décision de faire vomir ou non doit être prise par un médecin.

Contact avec les yeux

Laver les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact après les premières 1 à 2 minutes et continuer le lavage des yeux à grande eau. Si des effets apparaissent, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

* Marque : Dow AgroSciences.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

efficace et fiable

Juin 06

SURFLAN* HERBICIDE

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau à grande eau avec du savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. **En cas d'irritation, consulter un médecin.**

Inhalation

Emmener à l'air frais. Consulter un médecin.

Note au médecin

Pas d'antidote spécifique connu. Cependant, du fait de la faible toxicité aiguë par voie orale, il est peu probable qu'un antidote soit nécessaire. Les symptômes probables suite à une ingestion sont des nausées, vomissements et diarrhées. Traitement de soutien au choix du médecin en fonction des réactions du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Brouillard d'eau ou fines gouttelettes. Mousse. Extincteurs à poudre. Dioxyde de carbone.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Protection des intervenants

Porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations supplémentaires

Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Porter des vêtements de sécurité appropriés et une protection pour les yeux et le visage (voir section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou autre cours ou étendue d'eau. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

efficace et fiable

Jun 06
SURFLAN* HERBICIDE

Méthodes de nettoyage

Eponger avec du sable ou autre absorbant non-combustible, stocker dans des récipients, puis éliminer.

Pour les déversements importants, barricader la zone et consulter le fabricant.

Si une assistance supplémentaire est nécessaire, téléphoner au numéro d'appel d'urgence.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail. Eviter le contact avec la peau.

Stockage

Stocker ces produits conformément aux réglementations applicables. Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger des températures extrêmes. Ne pas stocker à proximité de nourriture, boissons, nourriture pour animaux, produits pharmaceutiques, cosmétiques ou engrais. Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Aucune n'est établie.

Mesures d'ordre technique

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante dans la plupart des conditions. Il peut être nécessaire de prévoir une ventilation d'aspiration locale pour certaines opérations.

Protection respiratoire

Dans la plupart des conditions aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire. Lorsque les valeurs de confort risquent d'être dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat purifiant l'air.

En cas d'urgence, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome en surpression.

Protection des mains et de la peau

Porter des vêtements propres à manches longues couvrant le corps. Utiliser des gants homologués EN374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent : Nitrile. Néoprène. Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Eviter de porter des gants en : Alcool polyvinylique ("PVA").

La sélection d'un gant pour une application particulière et pour une certaine durée d'utilisation au poste de travail doit également tenir compte des facteurs suivants : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure/piqûre, protection thermique), dextérité demandée, ainsi que des instructions/spécifications données par le fabricant de gants.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

efficace et fiable

Juin 06

SURFLAN* HERBICIDE

En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, utiliser des vêtements de protection imperméables au produit.

En cas d'urgence : Utiliser des vêtements de protection imperméables à ce produit. Choisir les articles spécifiques en fonction de l'opération à effectuer.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité. En cas de risque de contact avec le liquide, il est recommandé de porter des lunettes pour travaux chimiques.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: orange
Odeur	: légèrement aromatique
Densité relative (eau=1)	: 1.14-1.24 g/cm ³ (25 deg.C)
Solubilité dans l'eau	: miscible
pH	: 5.0-7.0 (suspension aqueuse 1%)
Point/plage d'ébullition	: >100 deg.C
Densité relative de vapeur (air=1)	: 1.178 (25 deg.C)
Point d'éclair	: aucun(e)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage.

Conditions à éviter

Aucun déterminé.

Matières à éviter

Produits fortement basiques, acides ou oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ingestion

Toxicité faible par ingestion.

DL50 par voie orale, pour le rat : supérieure à 2000 mg/kg.

Contact avec la peau

DL50 par voie cutanée, pour le lapin : supérieure à 5000 mg/kg.

Une exposition cutanée prolongée ne devrait pas provoquer l'absorption de quantités nocives de produit.

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation légère de la peau.

Sensibilisation

D'après les données sur animaux, ce produit peut entraîner une sensibilisation cutanée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

efficace et fiable

Juin 06

SURFLAN* HERBICIDE

Contact avec les yeux

Peut provoquer une légère irritation oculaire.

Inhalation

La CL 50 par inhalation pour le rat est supérieure à la valeur maximale atteignable. Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition qui ne peut être qu'accidentelle lors d'une manipulation industrielle correcte.

Informations supplémentaires

Non cancérigène. Non mutagène. Non toxique pour la reproduction.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**Persistance et dégradabilité**

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données relatives à la (ou aux) matière(s) active(s).

La demi-vie dans les sols dépend du type de sol et des conditions ; elle est d'environ 10-42 jours.

Toxicité aquatique

Produit non nocif pour les poissons dans les conditions aiguës (CL50 >100 mg/L).

Produit toxique pour les invertébrés aquatiques dans des conditions aiguës (1mg/L <CE50 <10mg/L).

Produit très toxique pour les algues (CI50 <1.0 mg/l).

Toxicité aviaire.

Produit légèrement toxique pour les oiseaux dans les conditions aiguës (DL50 comprise entre 500 et 2000 mg/kg).

Autres informations

N'est pas toxique pour les abeilles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit très toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des emballages vides les ayant contenus. Laver soigneusement. Eliminer les emballages vides et les eaux de lavage en toute sécurité et conformément aux réglementations. Choisir de préférence un récupérateur agréé ou un incinérateur homologué. Ne pas réutiliser l'emballage pour un quelqu'autre usage.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

efficace et fiable

Juin 06

SURFLAN* HERBICIDE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

-Voies terrestres

Dénomination d'expédition: ENVIROMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S. (CONTAINS ORYZALIN 42% w/w)

Route / Rail ADR/RID : 9 Etiquette: 9
Code de classification : M6
Groupe d'Emballage : III
Kemler Code : 90 No. ONU : 3082
Tremcard CEFIC : 90GM6-III

-Voie maritime

Dénomination d'expédition: ENVIROMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S. (CONTAINS ORYZALIN 42% w/w)

Mer - Classe OMCI : 9 No. ONU: 3082 Etiquetage: 9
Groupe d'Emballage : III EMS: F-A,S-F
Polluant Marin : Y (Y/N)

-Voie aérienne

Dénomination d'expédition: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S. (CONTAINS ORYZALIN)

Air - Classe OACI/IATA : 9 No. ONU: 3082 Etiquetage: 9
Sous Catégorie :
Groupe d'Emballage : III Instr. Emball. Passager : 914
Instr. Emball. Cargo : 914

Dénomination d'expédition:

/

Remarque: Envoi d'échantillons par la poste interdit.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classement proposé conformément à l'arrêté du 9 novembre 2004
transposant la Directive 1999/45/CE.

Symbole de danger : Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

Risques particuliers : R43 Peut entraîner une sensibilisation par
contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques,
peut entraîner des effets néfastes à long terme
pour l'environnement aquatique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

efficace et fiable

Juin 06
SURFLAN* HERBICIDE

Conseils de prudence : S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24 Eviter le contact avec la peau.
S37 Porter des gants appropriés.
S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Symbole de danger et phrases de risques particuliers attribués en France :

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques dans la section 2 :

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Délai de rentrée dans les parcelles traitées

Dans l'attente de la révision des substances actives et des produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la directive 91/414/CEE et en l'absence de notification officielle, les adhérents de l'UIPP recommandent de suivre l'avis de la Commission d'Étude de la Toxicité concernant les délais minimums à respecter pour limiter l'exposition cutanée des travailleurs :

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.